

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 NOVEMBRE 2009

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 19 Juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

Le maire y apporte les commentaires suivants

1°/ SIER d'Offranville

Les travaux de renforcement en souterrain, impasse des Fontaines sont en cours.
Ceux des rues Manoury, Lamazière et Groulard vont commencer courant Novembre.

2°/ Informatique à l'école

Nous n'avons pas été retenus dans le premier wagon pour la subvention d'Etat.
Notre dossier reste subventionnable mais la réponse se fait attendre.

3°/ Ouverture de la cinquième classe

Les travaux se sont élevés à 25 860 € TTC.

4°/ FCTVA

Dans le cadre du plan de relance, le montant des investissements réalisés à ce jour s'élève à 227 700 € pour un seuil fixé à 152 600 €.
La récupération anticipée de la TVA est donc acquise.

5°/ Arrêt du FCSEA

Il est confirmé et remplacé par le SAUFC (Saint-Aubin-United-Football-Club).

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise de l'Avenue Verte, il est proposé de céder la voie d'accès à la base de loisirs de la Varenne à la commune.

Sachant que cette voie n'a pas et n'aura jamais de continuité avec la voirie communale existante, le conseil municipal décide de ne pas accepter cette cession.

Il s'agit de faire les ajustements de comptes de fin d'exercice au regard des manques et excédents en particulier, il y a un manque de crédits en chapitre 12 (voir délibérations jointes en annexes).

Accord du conseil municipal.

1) **Enquête publique – plan d'épandage de boues de l'entreprise Nestlé**

Ce plan concerne de nombreuses communes de la région dieppoise. Pour Saint-aubin, Les parcelles concernées sont celles exploitées par le GAEC de Milan et le GAEC Jullien. De nombreuses communes ont émis un avis défavorable face aux nombreux doutes et interrogations que suscite le dossier présenté.

Le Conseil décide d'émettre un avis défavorable.

2) **Blason de la commune**

L'entreprise Alpha Broderies propose de réaliser le blason de la commune en broderie sous cadre pour un coût de 330 € HT.
Cette réalisation pourrait être accrochée dans la salle d'honneur en dessous de la Marianne.

Accord du conseil municipal.

3) **Consultation pour le contrat d'assurances des risques statutaires**

Ces risques étaient couverts dans le cadre d'un contrat souscrit par le Centre de Gestion, pour le compte des communes s'étant associées à cette consultation (560 dans le département).

Ce contrat souscrit le 01 janvier 2007 expirera au 31 décembre 2010.

Le Centre de Gestion propose à la commune de s'associer au dispositif de mise en concurrence, préalable au renouvellement du contrat.

Accord du conseil municipal.

4) Vente des maisons AMEXIA

Le maire rappelle l'accord du principe qui avait été donné pour permettre la commercialisation de ces deux maisons dans le cadre du dispositif Pass-Foncier à condition d'être associé au choix des acquéreurs.

Madame Julie Foutrel s'est porté acquéreur de l'une d'elles.

Accord renouvelé du conseil municipal pour que la commune adhère au dispositif « Pass-foncier ».

Cet accord implique le versement d'une subvention de 3 000 € partiellement compensée par l'Etat.

5) Resto du cœur – Campagne 2009 – 2010.

Monsieur Jean-Marie Beaurain sollicite la commune pour une participation financière sur l'antenne du canton d'Envermeu.

L'an dernier, la commune avait participé à hauteur de 300 € sous forme d'un bon d'achat à faire valoir chez Intermarché pour des denrées alimentaires, hors alcool.

Accord du conseil municipal pour une participation de 400 € sous la même forme.

6) Plan de gestion du Mont-Raoult : Assiette 2010 des coupes

L'exécution du plan de gestion du Mont-Raoult prévoit des coupes d'amélioration sur les parcelles 2a ; 12 et 15 pour un volume de bois estimé à 195 stères.

Il convient de valider la proposition faite par l'ONF afin de procéder au martelage des bois à couper.

Accord du conseil municipal.

7) Mise en place de repères de crues

Le syndicat intercommunal du bassin versant de la Béthune propose la mise en place de repères de crues.

Ces repères sont une information du public sur les plus hautes eaux connues. Ils doivent être visibles depuis la voie publique.

Sur le territoire communal, la mise en place paraît difficile puisque, mis à part le hameau de Varenne, ce sont essentiellement des zones inhabitées qui sont concernées.

Ces repères de crues ne seront pas forcément bien perçus par la population.

Le conseil municipal décide de ne pas s'engager dans la démarche proposée par le SIBVB.

8) Photocopieur pour l'école

Le photocopieur de l'ex-classe de Madame Saint-Saëns est très vétuste et il n'y a plus de pièces pour le réparer.

Une proposition est faite par SOAM pour un photocopieur neuf au prix de 1 050 € HT. Sachant qu'il ne s'agit que d'un appareil d'appoint, le conseil municipal en trouve le coût trop élevé.

Un photocopieur moins performant, voire d'occasion, serait suffisant.

9) Validation des propositions du CCAS

a) Aide au frais de cantine

Une famille de la commune sollicite une aide sur le montant de la cantine pour ses deux enfants.

Conformément aux règles d'attribution fixées par le CCAS, cette famille peut bénéficier d'une aide de 25%.

Le conseil municipal entérine cette proposition.

b) Aide exceptionnelle sur frais d'obsèques d'une famille en surendettement

Le CCAS est saisi d'une demande de l'assistante sociale du secteur pour l'attribution d'une aide exceptionnelle sur frais d'obsèques pour une famille en grandes difficultés financières, dossier de surendettement en cours auprès de la Banque de France.

La créance s'élève à 3 471,39 €, à laquelle s'ajoute 330 € pour l'acquisition de la concession.

Le CCAS propose d'apporter une aide de 2 000 € sur la facture de l'entreprise de pompes funèbres et de régler également le prix de la concession.

Le conseil municipal entérine cette proposition.

10) Effacement de réseau, rue du Biffret : convention France Télécom

Il s'agit de valider la proposition de France Télécom pour la répartition des frais concernant ses propres réseaux.

La commune supportera une dépense de 1 058,40 €. En contrepartie, France Télécom reversera 1 096,20 € à la commune.

VII)

INFORMATIONS

1) Elections régionales

Le scrutin se déroulera les 14 et 21 Mars 2010.

2) Participation des communes au fonctionnement des écoles privées

La loi a été modifiée pour que les principes applicables aux écoles privées soient les mêmes que pour les écoles publiques.

Reste le problème des fratries : on ne paie pas pour le premier mais on paie pour les suivants !

3) Plan de relance : FCTVA

Les opérations lancées en 2009 seront prises en compte même si elles ne sont pas soldées en fin d'exercice.

4) Réforme des collectivités territoriales

Pour ce qui concerne les assemblées communales et communautaires

1°/ pour les municipales, scrutin de liste au-delà de 500 habitants.

2°/ pour la communauté de communes

- Le maire est délégué d'office.
- Un délégué supplémentaire par tranche de 400 habitants pré-désigné par le suffrage universel.

5) Sécurité Avenue Verte

Suite aux quatre accidents dont l'un n'a aucun rapport avec l'Avenue Verte, une pétition a été lancée à l'initiative de Monsieur et Madame HARANG.

Le département étudie déjà la sécurisation du PN 102.

Une réunion se tiendra très prochainement sur le sujet à la mairie de Saint-Aubin-le-Cauf.

6) SPANC

Nécessaire dans le cadre de l'étude pour la réhabilitation de la station de Saint-Aubin, le diagnostic des assainissements individuels va être anticipé.

Il devrait débuter début 2010.

7) Eclairage public

La fin des lampes à vapeur de mercure est programmée pour 2015.

31 point lumineux sont concernés à Saint-Aubin et devront être changés.

Les 12 points de la 2A de l'Aubinière vont l'être avec la construction de l'hôtel d'entreprise, pris en charge par la CCMV.

8) SMOMRE

Un courrier du président attire notre attention sur le problème du ramassage des ordures dans les impasses.

Pour raison de sécurité mais aussi à cause de la taille du camion, les marches-arrières doivent être évitées.

La commune est sollicitée pour trouver des solutions, ce qui est loin d'être évident.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,